

Mairie d'Etival-lès-Le Mans
72700 Etival-lès-Le Mans

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

☐ 1ère CATEGORIE

☒ 3ème CATEGORIE

Monsieur le Maire

Je soussigné Pierre BLONDEAU, Président des Foulées d'Etival

Domicilié 16 avenue des Constellations 72700 St Georges du Bois ai l'honneur de solliciter,
conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir
un débit temporaire de boissons

du Dimanche 6 avril 2025

à 8 heures

au Dimanche 6 avril 2025

à 14 heures

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments
respectueux.

Le 8 janvier 2025

Signature



ARRETE DU MAIRE N° 2025-002

Je soussigné(e) Emmanuel FRANCO Maire d'Etival-lès-Le-Mans

Vu la demande ci-dessus.

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu

Arrête :

M. BLONDEAU Pierre, Président des Foulées d'Etival est autorisé à ouvrir un débit temporaire de
boissons de 3^{ème} catégorie

Sur le parking du Parc de La Rivière d'Etival-lès-Le-Mans

Du Dimanche 6 avril 2025

à 8 heures

Au Dimanche 6 avril 2025

à 14 heures

à l'occasion des courses nature de l'Orne Champenoise

à charge pour lui de se conformer toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la
tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Etival-lès-Le-Mans, le 8 janvier 2025

Le Maire,

